

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES
A DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE

Réunion du Mardi 25 Novembre 2025

Le Conseil Municipal se réunira le Mercredi 18 juin 2025 à 19h00 dans la salle de Conseil en mairie et examinera les questions suivantes :

Désignation du secrétaire de séance

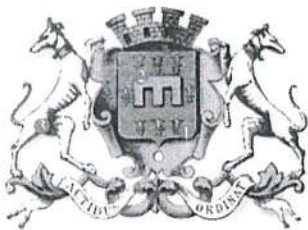
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 Juin 2025

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 27 Juin 2025 (joint avec la convocation)

	Objet de la délibération
D 2025-35	Rapport d'activités 2024 des Campagnes de l'Artois Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur le rapport d'activités 2024 des campagnes de l'Artois (document joint en annexe)
D 2025-36	Convention avec les Campagnes de l'Artois pour la participation au réseau territorial de lecture publique Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la participation de la médiathèque communale au réseau territorial de lecture publique proposé par les Campagnes de l'Artois qui vise à renforcer la coopération entre les différentes médiathèques du territoire
D 2025-37	Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès aux services de la Médiathèque départementale Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la médiathèque départementale afin de profiter des différents services proposés (prêt d'ouvrages et de matériel, formation...)
D 2025-38	Convention avec les Campagnes de l'Artois pour la mise à disposition des parcelles ZC90-91-92 (station d'épuration) Dans le cadre de la DSP « Assainissement collectif » confié aux Campagnes de l'Artois, il convient de signer une convention de mise à disposition du terrain comprenant la station d'épuration afin de clarifier et d'encadrer les responsabilités et l'entretien de la parcelle par les Campagnes de l'Artois
D 2025-39	Décision Modificative N°1 au budget 2025 Le conseil municipal est sollicité afin d'apporter des modifications au budget 2025
D 2025-40	Location des terrains communaux (fermages) Il convient de fixer le montant des fermages sur les terrains communaux pour l'année 2025
D 2025-41	Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) La DDTM et la chambre d'Agriculture ont sollicité la commune pour le renouvellement des membres désignés par le conseil municipal qui composent le bureau de l'AFR

D 2025-42	Convention de vente d'eau en gros entre la Commune d'Avesnes-le-Comte et le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe Dans le cadre du contrat de DSP avec Veolia, et dans le but de sécuriser la fourniture en eau potable de la commune de Beaufort-Blavincourt, il convient d'autoriser Véolia à vendre de l'eau au syndicat du Gy
D 2025-43	Avenant de durée au contrat de délégation avec Véolia-Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation du service public de l'eau potable Le contrat de DSP avec Véolia pour l'alimentation en eau potable de la commune prend fin au 31 Décembre 2025. Afin de prévoir un délai d'études pour le renouvellement d'une DSP, et maintenir la distribution de l'eau potable, il convient d'autoriser la prolongation d'une année du contrat actuel
D 2025-44	Attribution du marché d'assurances statutaires CNRACL Le contrat d'assurance statutaire actuel de la commune prend fin au 31 Décembre 2025. Suite à la réception de différentes offres et à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, le conseil municipal est sollicité pour attribuer le nouveau contrat qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2026
D 2025-45	Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais Dans le cadre des obligations des collectivités territoriales de proposer à leurs agents à partir du 1^{er} Janvier 2026 une participation aux complémentaires santé (mutuelles), il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation santé proposée par le CDG62 et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois
D 2025-46	Convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées par le centre de gestion du Nord - Conseil et assistance chômage Les agents de la fonction Publique ont droit, s'ils en remplissent les conditions, au versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. Afin de calculer les droits et le montant de l'ARE pour les agents concernés, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec le CDG59 qui propose un accompagnement aux collectivités dans ce domaine.
DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES	



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 27 JUIN 2025**

Le **Vendredi 27 Juin 2025** à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 23 Juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mr TURPIN Franck, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mme CAUET Murielle, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mr THILLIEZ Arnould, Mme LAURENT Anne représentée par Mme DAMBEVILLE Florence, Mr HEIRMAN Lucas représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Étaient Absents : Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume, Mme BREFORT Sophie

1-Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose que Arnould Thilliez soit désigné secrétaire de séance.
Vote à l'unanimité

2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 23 Juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3- Cession à l'euro symbolique d'un terrain d'une superficie de 6 962 m² environ à prendre au sein des parcelles sises sur la commune cadastrées section AI numéros 519, 521 et 522

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 ;
Vu le PLUI en vigueur,

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » signée le 22 Décembre 2022 et particulièrement son axe stratégique « Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population » ;

Vu la délibération adoptée en date du 18 juin 2025 devenue depuis exécutoire suite à sa transmission en Préfecture et son affichage en mairie, constatant la désaffectation et décidant du déclassement d'une surface d'environ 6.962 m² à prendre au sein des parcelles cadastrées section AI n° 519, 521 et 522 ;

La société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST a sollicité la commune pour se rendre propriétaire d'une partie de ce terrain communal pour une surface d'environ 6.962 m² à prendre au sein des parcelles cadastrées section AI n° 519, 521 et 522, en vue d'y réaliser un programme immobilier à destination de logements sociaux.

Considérant le manque de logements sur la commune pour répondre aux besoins des familles, mais également des personnes âgées ou des personnes isolées,

Considérant que la construction d'une résidence comprenant des logements collectifs et des maisons individuelles permettra de proposer une offre de logements adaptés, moyennant des loyers encadrés et respectant les dernières normes applicables en terme énergétique, eu égard à la date de dépôt par EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST de sa demande de permis de construire,

Considérant que cette nouvelle offre de logements favorisera l'augmentation de la population locale ce qui aura un effet sur la dynamique commerciale et les effectifs scolaires, la commune sera associée à l'attribution des logements dont une partie sera attribuée prioritairement aux avensois.

Le programme immobilier à destination de logements sociaux sera composé d'un bâtiment principal (R+2) constitué de 35 Logements (de types différents) et 8 maisons individuelles. La division parcellaire permettra également à la commune de créer un chemin piétonnier qui sera situé dans la continuité de celui existant et dénommé « chemin de Brias ».

Les frais de géomètre, de bornage ainsi que les frais d'actes en ce compris les honoraires de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les différents coûts relatifs aux réseaux et voiries nécessaires pour accéder et viabiliser le terrain.

En raison de l'intérêt général que le projet d'EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST représente pour la commune et ses habitants, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre à l'euro symbolique à la société Eiffage Immobilier Nord-Ouest un terrain d'une surface d'environ 6962 m² conformément au plan de division demeuré ci-annexé, à prendre au sein des parcelles cadastrées section AI n° 519, 521 et 522 en vue de la réalisation et de la commercialisation par cette dernière de son programme de logements sociaux Précise que les différents frais et honoraires relatifs au bornage, aux actes notariaux, à l'aménagement du site et sa viabilisation seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire :
 - o à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à la finalisation de cette vente et de projet
 - o à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris la promesse unilatérale de vente sous condition suspensive principalement de la commercialisation du programme immobilier auprès de tout bailleur social, l'obtention et la purge d'un permis de construire modificatif, l'absence de pollution incompatible avec le projet envisagé par l'acquéreur, la mise en œuvre des conditions suspensives dont la constatation de leur non-réalisation, la constatation éventuelle de la caducité de la promesse de vente, sa prorogation éventuelle, l'acte authentique de vente, et plus généralement tous les actes d'exécution et de suivi de la promesse de vente puis de l'acte de vente...).

Objet : Cession d'un terrain d'une superficie de 2 500 m² environ à prendre au sein des parcelles sises sur la commune cadastrées AB numéros 479 et 486

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 ;

Vu le PLUI en vigueur,

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » signée le 22 Décembre 2022 et particulièrement son axe stratégique « Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population » ;

Vu la délibération adoptée en date du 18 juin 2025 devenue depuis exécutoire suite à sa transmission en Préfecture et son affichage en mairie, constatant la désaffectation et décidant du déclassement d'une surface d'environ 3.341 m² à prendre au sein des parcelles cadastrées section AB n° 479 et 486 ;

La SCI « LES POTES AGES » a sollicité la commune pour se rendre propriétaire d'une partie de ce terrain communal pour une surface d'environ 2.500 m² correspondant à partie aux parcelles cadastrées section AB n° 479 et 486, en vue d'y réaliser la construction d'une résidence seniors.

La SCI « LES POTES AGES » a formulé une proposition d'achat à hauteur de 30 € m² net vendeur.

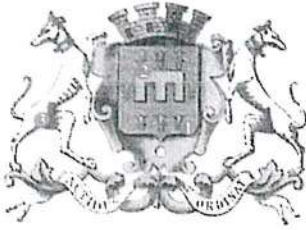
Ce projet permettra de proposer aux seniors des logements adaptés et complètera l'offre existante sur la commune en proposant un parcours résidentiel complet.

Les frais de géomètre, de bornage ainsi que les frais d'actes en ce compris les honoraires de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les différents coûts relatifs aux réseaux et voiries nécessaires pour accéder et viabiliser le terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre au tarif de 30 € m² net vendeur à la SCI « LES POTES AGES » un terrain d'une surface d'environ 2 500 m² conformément au plan de division provisoire demeuré ci-annexé, correspondant à partie aux parcelles cadastrées section AB 479 et 486, en vue de la construction par cette dernière d'un résidence seniors
- Précise que les différents frais et honoraires relatifs au bornage, aux actes notariaux, à l'aménagement du site et sa viabilisation seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à la finalisation de cette vente et de ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris la promesse unilatérale de vente sous condition suspensive principalement de la construction et commercialisation d'une résidence seniors, l'obtention et la purge d'un permis de construire, l'absence de pollution incompatible avec le projet envisagé par l'acquéreur, la mise en œuvre des conditions suspensives dont la constatation de leur non-réalisation, la constatation éventuelle de la caducité de la promesse de vente, sa prorogation éventuelle, l'acte authentique de vente, et plus généralement tous les actes d'exécution et de suivi de la promesse de vente puis de l'acte de vente...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h22



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu l'article L.511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal.

Considérant la transmission du rapport d'activités 2024 au maire en date du 23 juillet 2025,

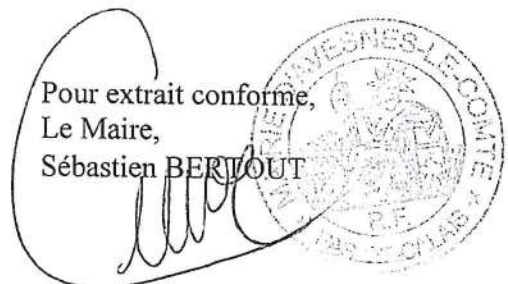
Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et d'émettre un avis au dit rapport.

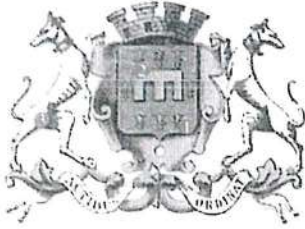
Suite à la présentation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- Emet un avis favorable sur ce rapport d'activités

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20251125-20251125_35-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Convention avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour la participation au réseau territorial de lecture publique

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a engagé depuis 2 ans une réflexion sur la création d'un réseau lecture publique sur le territoire de l'EPCI.

Cette réflexion se fait au côté des services de la médiathèque départementale et de la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, contrat qui a été signé à l'été 2025 par les 3 parties.

Le premier engagement du Contrat Territoire Lecture concerne l'informatisation du réseau qui fait suite à l'état des lieux réalisé en 2024 par le bureau d'étude Doxulting et auquel les communes ont été associées.

Le deuxième axe vise à développer l'animation du réseau et notamment autour de la thématique de la parentalité.

Le troisième axe proposera une réflexion sur les fonds documentaires (pour qui acheter ? comment ? pourquoi ?) et sur la formation des équipes.

Il convient maintenant que les communes qui disposent d'une médiathèque définissent leur participation ou non à cette démarche.

Aune des premières actions concrètes de cette démarche territoriale qui débutera dès la fin d'année 2025 consistera à se doter d'un système d'informatisation global et commun à l'ensemble des médiathèques.

Cela permettra à terme d'uniformiser les pratiques et les règles de prêt des ouvrages mais également de mettre en place des navettes entre bibliothèques. Les nouveaux matériels et logiciels seront financés par la Communauté de Communes.

Les agents ou bénévoles des bibliothèques développeront le travail en réseau et les actions menées en commun telles que « Bib en Fête », « Partir en livre », participeront à des formations et des réunions de réseau, etc.

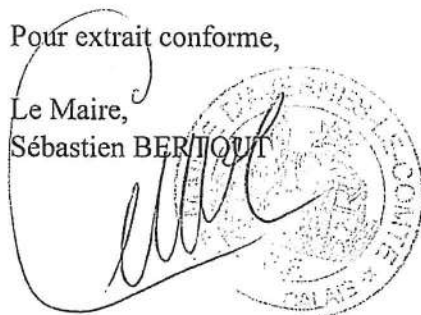
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

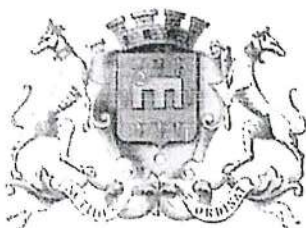
- Approuve la participation de la commune d'Avesnes-le-Comte au réseau territorial de lecture publique
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et tout acte qui s'inscrit dans cette démarche partenariale

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès aux services de la Médiathèque départementale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Schéma de développement de la Lecture Publique dans le Département adopté par délibération du 24 juin 2024 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 7 Juillet 2025 ;

Le Schéma départemental de développement de la lecture publique renforce l'action départementale en matière de lecture publique au service d'une amélioration continue de la qualité de service public. Les valeurs portées par le Département et déclinées dans les pactes solidarités humaines, réussites citoyennes et solidarités territoriales structurent la stratégie de la Médiathèque départementale au service du territoire :

- Orientation 1 : Poursuivre la mise en réseau des bibliothèques
- Orientation 2 : Développer les compétences
- Orientation 3 : Promouvoir l'inclusion

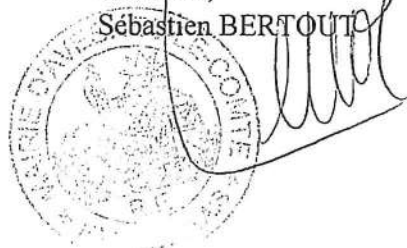
Ce partenariat avec le Département défini jusqu'au 31 décembre 2028 permettra d'offrir à la Commune l'accès à différents services proposés par la Médiathèque départementale tels que le prêt d'ouvrages, d'outils d'animation ou encore d'expositions.

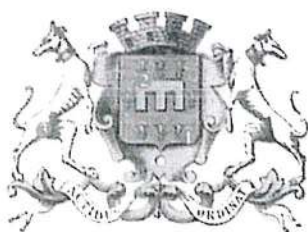
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès à l'ensemble des services proposés par la Médiathèque départementale.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sebastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Convention avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour la mise à disposition des parcelles ZC90-91-92 (station d'épuration)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors de la création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le transfert de la compétence assainissement collectif, a entraîné l'exercice, par la CCCA, de cette compétence sur tous les ouvrages concernés et dont certains ont été créés par la commune lorsque cette dernière en avait auparavant la compétence.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes assure, entre autres, la gestion et l'entretien de la station d'épuration de la commune mais sans qu'elle en soit propriétaire.

Par courrier daté du 25 juin 2025, la Communauté de Communes a sollicité une clarification de la situation afin de mieux définir et encadrer ses modalités d'intervention sur l'ouvrage.

Aussi, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition du site et des parcelles concernées (ZC 90-91-92) d'une superficie de 5 017 m², convention qui prévoit que la CCCA se substitue dans l'exercice des droits et obligations du propriétaire et assurer la gestion du site.

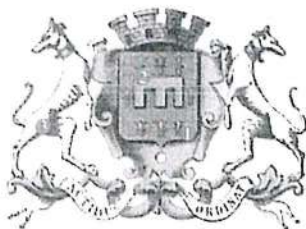
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois des parcelles ZC90-91-92 qui contiennent la station d'épuration

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Décision Modificative n°1- Budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 15 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement équilibré de crédits entre chapitres dans la section d'investissement

	Chapitre	Article	Désignation	BP 2025	Mouvement	BP +DM n°1
Dépenses	20	203	Frais d'études	4 500 €	+ 65 000 €	69 500 €
Dépenses	23	231	Immobilisations corporelles en cours	401 450,47 €	- 65000 €	336 450,47 €
Dépenses	45	45811	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0 €	+ 500 €	500 €
Recettes	45	45821	Recettes (à subdiviser par mandat)	0 €	+ 500 €	500 €

Ces modifications sont nécessaires afin d'imputer les dépenses de frais d'étude en investissement et non en fonctionnement et réaliser un entretien de terrain abandonné

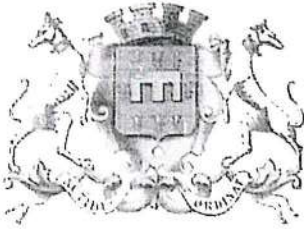
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve la Décision Modificative N°1 sur le BP 2025 telle que détaillée dans le présent rapport
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BÉRTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Location des terrains communaux – fermages

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R133-3 et R133-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2025 constatant pour 2025 l'indice national des fermages ;

Vu les baux ruraux entre la commune d'AVESNES LE COMTE et Messieurs DINGREVILLE, DENEUVILLE, PAINBLANC, et PIERRON ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage et les conditions de location des terrains de la réserve foncière exploités en 2025 et ce, conformément aux conditions définis par arrêté ministériel ;

Considérant que l'indice national des fermages pour l'année 2025 s'établit à 123.06 ;

Considérant le tableau de présentation de la réserve foncière exploitée ci-dessous :

Section n°	Lieu-dit	Superficie	Occupant
ZH 31 ZM 48p	Le Vieux Moulin Le Fond de Beaufort	2ha 07a 20ca 21a	DINGREVILLE Jean Paul
ZI 119	La Longue Borne	25a 90 ca	Pierre PIERRON
ZM 48p	Le Fond de Beaufort	21a 033a 40 ca	DENEUVILLE Olivier PAINBLANC Pierre

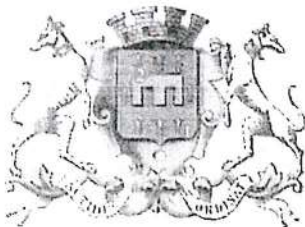
Il est proposé de fixer le montant du fermage pour l'année 2025 au montant de l'indice national 2025, soit 123.06.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver pour l'année 2025 les conditions de fermage telles que présentées.

Pour/extract conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement d'Avesnes-le-Comte

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R 133-3 et R 134-4 ;

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 12 novembre 2025 demandant au Conseil Municipal de procéder au renouvellement des membres propriétaires du bureau de l'association foncière de remembrement d'Avesnes-le-Comte ;

Considérant que la chambre d'agriculture a désigné les membres prioritaires suivants :

- Monsieur Jean WALLON
- Monsieur Jules-Henri DENEUVILLE
- Monsieur Olivier DENEUVILLE
- Mme Agnès BEAUCOURT

Considérant la mission essentielle de l'association foncière de remembrement d'Avesnes-le-Comte pour la réalisation, l'entretien et la gestion des ouvrages et travaux lors des opérations de remembrement ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire, membre de droit, de désigner comme membres du bureau au titre du collège désigné par la municipalité les propriétaires ou nus-propriétaires suivants :

- Monsieur Hervé BOCQUET
- Monsieur Jean-Paul DINGREVILLE
- Monsieur Christian MORVAN
- Monsieur Claude PIERRON

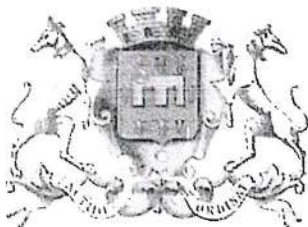
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve la proposition de Mr le Maire de désigner les propriétaires ou nus-propriétaires évoqués ci-avant comme membres du bureau de l'association foncière de remembrement d'Avesnes-le-Comte.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Convention de vente d'eau en gros entre la Commune d'Avesnes-le-Comte et le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de Délégation de Service Public entre la Commune et Véolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)

Vu la délibération du comité Syndical du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe en date du 19 juin 2025

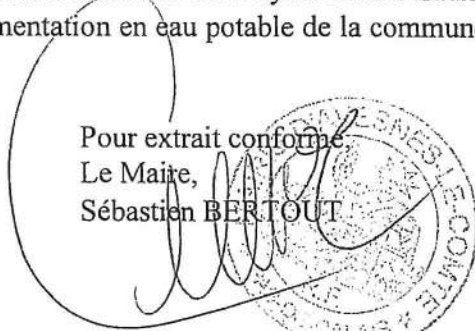
Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation et de la distribution d'eau potable de la commune de Beaufort-Blavincourt, le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe a sollicité la commune et son délégataire afin de permettre la fourniture en eau potable de cette commune.

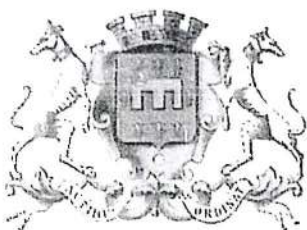
Il convient de signer une convention qui permette cette mise à disposition et en définisse les conditions (qualité, débit, comptage, tarifs...). A titre d'information, le volume concerné pour un an est estimé à environ 12 500 m³.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de vente d'eau en gros entre la Commune d'Avesnes-le-Comte et le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Beaufort-Blavincourt.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20251125-20251125_42-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Avenant de durée au contrat de délégation avec Véolia-Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation du service public de l'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 décembre 2005 qui a attribué la Délégation de Service Public à Véolia-Compagnie Générale des Eaux ;

Vu le contrat de délégation signée le 28 décembre 2005 entre la commune et Véolia-Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 12 ans ;

Vu les différents avenants qui ont prolongé la durée de la DSP jusqu'au 31 Décembre 2025 ;

Le contrat actuel de délégation pour l'exploitation du service public d'eau potable avec Véolia-Compagnie Générale des Eaux prend fin au 31 Décembre 2025.

Afin de procéder aux études et aux démarches nécessaires au renouvellement d'une délégation pour l'alimentation et la distribution de l'eau potable dans la commune, il est nécessaire de prolonger d'une année le contrat actuel avec Véolia, le temps qu'un bureau d'études puisse accompagner la commune dans la réflexion et définir les nouveaux termes d'un contrat.

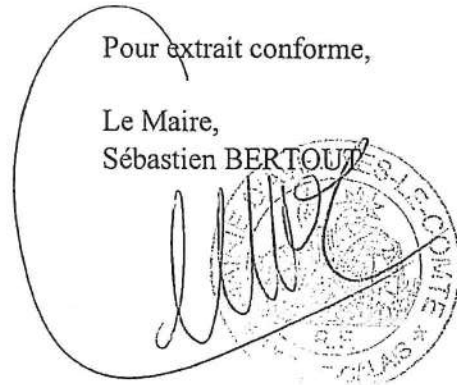
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

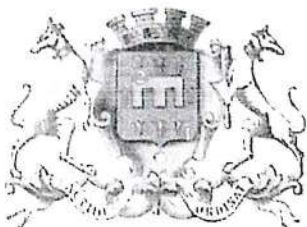
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant qui prolonge jusqu'au 31 Décembre 2026 le contrat actuel de délégation avec Véolia-Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation du service public de l'eau potable
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter un bureau d'études et à mener toutes les démarches nécessaires pour la préparation d'un nouveau contrat de délégation du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2027

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Attribution du marché d'assurances risques statutaires (agents affiliés CNRACL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 Novembre 2025,

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurances risques statutaires (agents affiliés CNRACL) une consultation a été lancée. La commune a été accompagnée par le cabinet conseils Catherine CAILLIEREZ (C.A. Conseils).

Cette consultation était composée d'un seul lot.

La publication du marché s'est déroulée du 16 Octobre au 14 Novembre 2025.

Au total, deux compagnies d'assurances ont déposé une proposition.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 25 Novembre 2025, ont pris connaissance de l'analyse des candidatures remises.

L'ensemble des offres a été analysé selon les critères suivants :

- Valeur technique des offres : 60%
- ~~Tarification et montant des franchises~~ 40%

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20251125-20251125_44-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

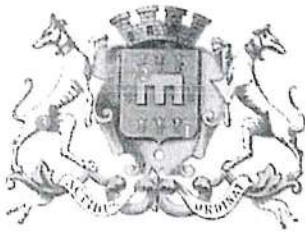
Suite à cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres a établi le classement et a proposé de retenir l'offre proposée par l'assurance SMACL (SMACL Assurances).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Attribuer le marché de contrat d'assurances risques statutaires (agents affiliés CNRACL) conformément à l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres repris ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation et l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment le contrat d'assurance risques statutaires (agents affiliés CNRACL) avec la SMACL Assurances

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaire de la convention de participation Santé à effet du 01^{er} janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale ;

Considérant que la commune d'Avesnes-le-Comte souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Arrêté en Conseil Municipal le 25-11-2025
062-216200634-20251125-20251125_45-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2025

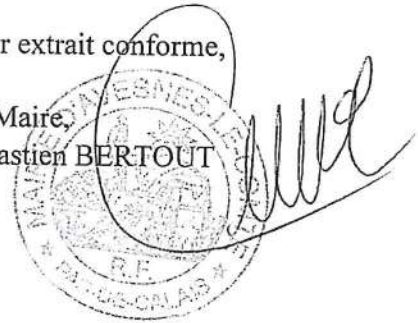
Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

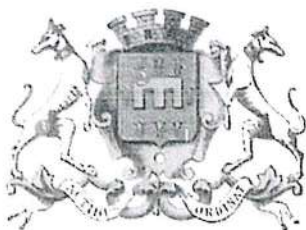
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :
 - ↳ Montant en euros : 15 € brut
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Mardi 25 Novembre 2025** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 21 Novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr THILLIEZ Arnould, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mr HULOT Alexandre représenté par Mme DAMBREVILLE Florence, Mr TURPIN Franck représenté par Mr NICK Jacques, Mme LAURENT Anne représentée par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme COUSIN Jeanne-Marie représentée par Mr PETIT Yves

Était absente : Mme BREFORT Sophie

Secrétaire de Séance : Mme DAMBREVILLE Florence

Objet : Convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées par le centre de gestion du Nord - Conseil et assistance chômage

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réglementation UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) relative à l'assurance chômage,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 15 décembre 2022 relative à la mise en place d'une convention d'adhésion aux missions optionnelles proposée aux collectivités non affiliées au CDG59- Conseil et assistance chômage

Conformément à l'article L5424-1 du Code du Travail, le régime d'assurance chômage s'applique aux agents fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, ces agents ont droit, s'ils en remplissent les conditions, au versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.

L'ARE est versée pendant une durée déterminée, aux salariés involontairement privés d'emploi qui remplissent des conditions d'activité, d'âge, d'aptitude physique, de chômage, de recherche d'emploi et d'inscription comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi.

062116200834-20251125-20251125_4601
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date d'inscription : 26/11/2025

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics assurent eux-mêmes la charge de l'indemnisation et la gestion, au titre du chômage, de leurs anciens agents. Pour leurs agents contractuels, ils ont la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage.

Le Cdg59 propose d'accompagner, sous convention, les collectivités dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents concernés. Le Cdg du Pas-de-Calais ne proposant pas cette mission, la commune peut adhérer à cette convention spécifique.

Au vu des particularités et de la complexité de ces situations exceptionnelles, il convient que la commune puisse être accompagnée dans le calcul des droits et de l'ARE si des anciens agents sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées par le centre de gestion du Nord - Conseil et assistance chômage.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT

